

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité, de la forêt, de la mer et
de la pêche

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Décision du 10 janvier 2025 modifiant la décision du 19 décembre 2024 relative à la composition du comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2025

NOR : TECM2500977S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture,

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Vu la décision du 19 décembre 2024 relative à la composition du comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision du 19 décembre 2024,
3^{ème} alinéa : après les mots « LANSADE Olivier », sont ajoutés les mots « MAURIAC Régis ».

Article 2

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Fait le 10 janvier 2025.

Pour le directeur général et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL